

AUX ORIGINES

La création de la Confédération générale du travail est étroitement tributaire de l'histoire du mouvement social français tout au long du XIX^e siècle : trois facteurs d'ordre économique, politique et social ont particulièrement pesé en la circonstance et ont contribué à imprimer à la CGT certains des traits principaux de sa physionomie pour les décennies à venir.

Tout d'abord, le contexte économique général¹ au cours duquel s'est formée la classe ouvrière, s'est caractérisé par la lenteur et l'atonie de son développement, surtout si on le compare avec celui d'autres pays européens parmi lesquels la Grande-Bretagne et l'Allemagne représentent les cas les plus spectaculaires. Tout au long de la première révolution industrielle commencée dans les années 1820-1825, l'industrialisation s'est en effet opérée avec une certaine nonchalance. À cela, plusieurs raisons : le vieillissement de la population depuis la Révolution française, une attitude frileuse des milieux économiques vis-à-vis du monde extérieur, une insuffisance des liquidités financières et enfin la dispersion des ressources houillères,

fondement indispensable de cette industrialisation, dans tout l'hexagone. Si on ajoute à cela le fait que, de 1815 à 1849, la France a connu une phase économique dépressive de longue durée, on comprend mieux la lenteur avec laquelle s'est effectuée cette industrialisation. Il faut attendre les années 1880 pour voir la seconde révolution industrielle prendre son envol. Jusqu'alors, la grande industrie s'était cantonnée à quelques noyaux, parfois importants, dont les usines du Creusot représentent l'exemple le plus symbolique. Mais cette industrialisation n'avait encore touché qu'un nombre limité de villes : à la fin du Second Empire, Paris, Lyon, Marseille, Lille et Rouen constituent les principaux îlots industriels noyés dans une France encore très largement rurale. De plus, urbanisation et industrialisation ne vont pas nécessairement de pair et de nombreuses activités industrielles se développent encore à la campagne. En suivant les analyses classiques de Georges Duveau sur la vie ouvrière au Second Empire², on peut alors distinguer cinq types d'ouvriers en fonction de leur lieu d'habitat et de travail : les habitants des rares très grandes villes, ceux des villes moyennes, les travailleurs des villes dominées par une seule industrie particulière, les ouvriers habitant encore au village, les ouvriers occasionnels enfin ; à la veille de la Commune, la proximité

rurale reste prédominante en France. Cette caractéristique qui engendre la dispersion ouvrière ainsi que la lenteur du développement industriel explique la persistance d'un artisanat encore important par son poids numérique. Le monde du travail est largement diversifié dans les très nombreux métiers traditionnels qui subsistent, au moins jusqu'à la Première Guerre mondiale.

De la Révolution française aux débuts de la Troisième République, la classe laborieuse est l'objet d'une hostilité persistante des divers gouvernements, qu'ils soient royalistes, impériaux ou républicains. Qu'elle s'exerce immédiatement au niveau politique ou sur le plan législatif, la répression contre cette classe ouvrière en formation est de règle. L'abolition des formes primitives d'association que le monde du travail s'était donné sous l'Ancien Régime – corporations et plus encore compagnonnage – a été décrétée par la loi Le Chapelier (juin 1791). Au nom de la liberté du travail, interdiction a été désormais faite aux « citoyens d'un même état ou profession... aux ouvriers d'un art quelconque » de s'associer sous quelque forme que ce soit, ce qui, de façon inéluctable, a entraîné la condamnation du compagnonnage comme de toute autre forme de société d'entraide. Les sociétés de secours mutuels, toutes récentes, ont sans

doute été peu touchées en raison de leur caractère encore rarissime à cette date. Les conséquences de cette « loi terrible » contre le monde du travail – l’expression est de Jean Jaurès³ – vont se faire sentir jusqu’à la fin du XIX^e siècle et contribueront dès le début du Second Empire, à creuser un fossé entre les deux composantes du mouvement social que sont sociétés de secours mutuels et syndicats, et ce pour environ un siècle. Les effets de la loi Le Chapelier ne sont définitivement abolis qu’avec la loi du 21 mars 1884 légalisant les syndicats, votée onze ans seulement avant le congrès de fondation de la CGT à Limoges.

Sur un plan plus immédiatement politique, trois dates – 1831-1834, 1848 et 1871 – symbolisent de façon tragique cette permanence dans la pratique répressive gouvernementale. Par trois fois, la classe ouvrière voit ses revendications les plus élémentaires se heurter à la répression sévère exercée par les classes dirigeantes. Cette constance dans les attitudes gouvernementales montre l’impossibilité de toute solution réformiste : aux revendications immédiates – pouvoir se nourrir et trouver du travail – la réponse, brutale, ne laisse aucun espoir. Ces expériences sont à l’origine de traumatismes multiples et laisseront des traces dans la mémoire collective : elles expliquent que, jusqu’à la Seconde Guerre mondiale au moins, de très nombreux

militants syndicaux se soient montrés hostiles à toute initiative de l'État dont ils n'attendent et ne craignent qu'une chose : la répression. On comprend mieux dans ces conditions pourquoi le syndicalisme révolutionnaire a été si influent dans l'histoire de la CGT durant ses premières années et pourquoi pendant une période beaucoup plus longue, l'affrontement a été privilégié à la négociation même si d'autres facteurs, et en particulier l'influence communiste à partir des années vingt, ont également joué leur rôle dans la persistance de cet état d'esprit. L'impact considérable rencontré par la Charte d'Amiens en 1906, son influence durable au sein de la CGT – alors que sa « lecture » n'eut souvent qu'un rapport lointain avec l'esprit dans lequel elle fut rédigée – proviennent aussi de cet ensemble de raisons.

Conséquence partielle de cette évolution complexe, la dissociation, au sein des organisations se réclamant de la classe ouvrière, des fonctions de gestion et de revendication a également pesé d'un poids considérable sur l'histoire du syndicalisme français en général et de la CGT en particulier. Bien que trop méconnu encore, il s'agit pourtant là d'un fait essentiel qui a fortement contribué à donner au syndicalisme français une physionomie assez différente de celui de nombreux autres pays européens. Peu de temps après la répression

sanglante des journées de juin 1848, il revenait à Napoléon III, au lendemain du coup d'État du 2 décembre 1851 et dans un contexte politique où il pouvait tout se permettre, de procéder à cette opération et de la réussir. En organisant à partir de mars 1852 une « mutualité impériale » étroitement contrôlée par les notables, Napoléon III sépare les fonctions de gestion et de revendication qui étaient souvent assurées auparavant au sein d'une même organisation par les sociétés de secours mutuels. Jusqu'à cette date, ces dernières, constituées pour la plupart d'entre elles sur une base professionnelle, avaient largement joué le rôle d'une matrice syndicale mais cette caractéristique tend maintenant à disparaître. À la fin du Second Empire, existe une mutualité « approuvée » organisée sur la base territoriale et contrôlée par les notables alors que les sociétés « autorisées » de type ancien ne représentent plus que des foyers d'agitation révolutionnaire potentiels assez minoritaires.⁴ Sur les 5 700 sociétés recensées alors sur tout le territoire, 4 400 sont des sociétés « approuvées » auxquelles adhèrent 670 000 personnes sur lesquelles veillent près de 110 000 membres honoraires ; le nombre de sociétés « autorisées » ne dépasse pas 1 700.⁵ Les sociétés de secours mutuels – il est impossible de parler encore à cette date d'un mouvement national qui se constituera

de façon parallèle à la CGT et en même temps qu'elle à partir de 1902 – sont totalement absentes des combats de la Commune, à Paris ; quelques unes d'entre elles ont pu jouer un rôle à Lyon et à Marseille.

Dès lors, la distance va être considérable entre syndicats et sociétés de secours mutuels : il faut attendre les lendemains de la Première Guerre mondiale pour que commence à s'opérer entre eux un rapprochement bien lent. Cette division est pour beaucoup dans le peu d'intérêt, voire la négligence, manifesté par la majorité du mouvement syndical français jusqu'à cette date pour les « services » comme pour les questions de santé même si les bourses du travail sont parfois intervenues sur ces terrains avant 1914. Cette division est aussi une des causes de la faible implantation ainsi que des multiples scissions qui, tout au long de son histoire, ont caractérisé le mouvement syndical en France. La réforme de Napoléon III a donc fortement pesé, quoique de façon indirecte, sur les destinées ultérieures du syndicalisme.

Mieux connues sont les tentatives entreprises par ce dernier pour se concilier les fractions revendicatives de la classe ouvrière et le mouvement syndical naissant. Mais pour l'essentiel, ces initiatives se sont soldées par un échec. Toléré par la loi du 25 mai 1864, le droit de grève reste néanmoins cantonné dans des limites

strictes. Cependant cette évolution de la législation a incontestablement joué un rôle stimulant pour les grèves comme le montre leur multiplication à partir de cette date. Deux ans auparavant, la présence, grâce au soutien impérial, d'une délégation ouvrière à l'Exposition universelle de Londres a permis, bien inopinément peut-être, que soient jetées également en 1864, les bases de l'Association internationale des travailleurs (AIT), la Première Internationale, dans les rangs de laquelle marxistes et proudhoniens vont se combattre de plus en plus violemment : de proudhonienne qu'elle est dans ses premières années, la section française de l'AIT passe progressivement sous l'influence du marxisme à partir de 1867 ce qui n'empêche pas les idées de Proudhon de se perpétuer durablement au sein de la classe ouvrière en France. Les conséquences en seront importantes pour la CGT. La tolérance du droit de grève a encouragé de nombreux mouvements revendicatifs qui, à la fin du Second Empire, apparaissent à foison tout comme se multiplient les chambres syndicales : à leur retour de Londres, certains ouvriers commencent à mettre sur pied des chambres syndicales ou consultatives dans différents corps de métiers. Initialement conçues comme des lieux de rencontres « mixtes » entre patrons et ouvriers, elles se heurtent cependant à l'hostilité des employeurs qui,

pour la plupart d'entre eux, refusent d'y participer. Durant les dernières années de l'Empire, elles vont néanmoins se développer assez largement, tout en perdant peu à peu le caractère mixte qui était le leur à l'origine. Ces six ans voient donc un développement très net du mouvement ouvrier allant de pair avec un renforcement de la structuration de l'AIT : au printemps 1870, la constitution d'une organisation nationale semble envisageable dans des délais assez brefs.

Ce bel élan est bien évidemment brisé par la répression de la Semaine sanglante qui met fin à la Commune et qui chasse de la scène politique pour près d'une décennie le mouvement ouvrier en cours d'organisation. Les souvenirs de la Commune resteront très présents dans la mémoire collective ouvrière et la trentaine de milliers de morts par lesquels elle s'achève confirme, s'il en était encore besoin, l'attitude fondamentalement répressive de l'État républicain. Pourtant, en dépit des pertes considérables résultant de la disparition des militants tombés durant les combats et de la condamnation à la déportation ou à l'exil de nombreux responsables ou présumés tels, en dépit également du maintien d'une législation de répression (la loi Dufaure de 1872 suspend *de facto* la législation de 1864 sur le droit de grève), le mouvement ouvrier ne disparaît pas complètement. Certaines chambres

syndicales ont pu se maintenir, en particulier celles constituées avant 1870 dans les corps de métiers les mieux organisés (cordonniers, tailleurs, typographes, bronziers). D'autres se développent et à une telle cadence que, dès juillet 1872, un rapport de police comptabilise 63 chambres syndicales « réorganisées ou en voie de formation » qui totalisent un effectif de 19 270 membres.⁶

Durant cette période, ce qui subsiste du mouvement ouvrier s'organise sur des bases modérées dont Jean Barberet, journaliste proche de Gambetta et qui a participé à la Commune, est sans doute un des porte-parole les plus représentatif. Le 28 mai 1872, il crée le Cercle de l'union syndicale ouvrière qui, malgré la timidité de son programme, est dissous dès le 22 octobre. L'année suivante, Barberet se rallie à la politique républicaine de Gambetta et collabore au journal de Victor Hugo, *Le Rappel*, où il publie des articles relatifs aux associations ouvrières. Durant ces premières années de la III^e République, les chambres syndicales poursuivent leur croissance, principalement au sein des métiers traditionnels (typographes, mécaniciens, bijoutiers) : en 1875, on estime leur nombre à 135 pour toute la France dont 55 à Paris.⁷ À l'initiative des syndicats parisiens se tient en octobre 1876 le premier congrès ouvrier de France à Paris auquel participent

350 délégués représentant 150 associations parmi lesquelles 88 chambres syndicales (72 parisiennes et 16 provinciales).⁸ Une plus grande liberté est revendiquée pour les chambres syndicales au cours de cette réunion. Les conseils de prudhommes, la représentation ouvrière au Parlement, les coopératives ouvrières et les caisses de retraite, d'assurance et d'invalidité sont également à l'ordre du jour de ce congrès. Sans y intervenir directement, Barberet s'y fait en la circonstance, le défenseur des thèses coopératives. Il est soutenu par le positiviste Isidore Finance et l'un de ses jeunes fidèles qui va jouer un rôle important dans les années de jeunesse de la CGT et qui dirigera sa Fédération du Livre de 1884 à 1920, Auguste Keufer.

Ce congrès marque-t-il véritablement le réveil d'une expression ouvrière autonome ? Il convient d'en mesurer les limites : selon Michelle Perrot, on ne compte en cette année 1876 pour toute la France que 182 syndicats qui, avec leur 32 700 adhérents, représentent encore une force dérisoire en regard des quelques cinq millions de travailleurs existant dans l'hexagone.⁹ Quatre ans plus tard, ces chiffres ont quelque peu augmenté (478 organisations totalisent 64 000 syndiqués¹⁰) mais c'est surtout le contexte politique qui évolue rapidement. Un peu moins d'une décennie après la Commune, les idées révolutionnaires

connaissent une influence grandissante au sein des organisations ouvrières, dont témoignent les débats des congrès ouvriers nationaux tenus à Lyon en 1878 et à Marseille l'année suivante. Désormais, trois courants politiques à l'orientation distincte structurent le mouvement ouvrier. Jusqu'en 1914, l'histoire de la CGT est très largement tributaire de leur existence et des luttes qui se déroulent entre eux.

Aux réformistes qu'a tout d'abord symbolisé Barberet¹¹ s'opposent désormais ces représentants français du marxisme que sont les guesdistes organisés au sein du Parti ouvrier français à partir de 1880 et les anarchistes. Engagé dans la vie politique dans les rangs républicains dès les dernières années de l'Empire, Jules Guesde¹² soutient activement la Commune ce qui lui vaut une condamnation de cinq ans de prison et le contraint à l'exil en Suisse, en Italie et en Grande-Bretagne. Autorisé à revenir en France en 1876, il découvre alors le marxisme, subit fortement l'influence de la jeune social-démocratie allemande et lance en 1877 un journal, *L'Égalité*, le premier organe de diffusion du marxisme en France. Dès lors, Guesde consacre l'essentiel de ses forces à construire un parti ouvrier, révolutionnaire et marxiste. De leur côté, les anarchistes se réclament de Proudhon et de Bakounine, notamment parmi les exilés de la

Commune et chez un certain nombre d'intellectuels prestigieux tels que Élisée Reclus. En 1880, leur programme repose sur l'antiparlementarisme, le refus de la représentation ouvrière et municipale ainsi que l'abstention aux élections qui, selon eux, favorisent tout au plus le développement de l'agitation. À partir de cette date, leur propagande et leur influence vont en augmentant.

Que ressort-il de ces « assises ouvrières du travail » de Lyon et de Marseille, ainsi dénommées pour bien montrer aux autorités toujours suspicieuses, que leurs organisateurs s'intéressent uniquement aux intérêts économiques et sociaux des travailleurs ? Tout d'abord une progression de l'influence syndicale – trois quarts des congressistes à Marseille – allant de pair avec une diminution du rôle des coopératives et des mutuelles. Le processus de division, commencé aux débuts du Second Empire avec la mise en place de la « mutualité impériale », entre les fonctions revendicatives et gestionnaires se poursuit en s'accroissant. Ensuite, et ceci découle de cela, une politisation grandissante du mouvement ouvrier : les délégués présents à Marseille se définissent pour la plupart comme socialistes et collectivistes et le congrès se prononce à une très large majorité « pour l'appropriation collective de tous les instruments de travail et forces de production ».